

Barreau du Québec



AVIS DE RADIATION

Dossier n° : 06-15-02903

AVIS est par les présentes donné que **M^e Horéya Elmaraghi, avocate à la retraite** (n° de membre : 183257-3), ayant exercé la profession d'avocate dans les districts de Montréal et Longueuil a été déclarée coupable le 28 juin 2016, par le Conseil de discipline du Barreau du Québec, d'une infraction commise à Sainte-Julie, à Montréal et au Caire en Égypte entre le ou vers le 10 mai 2011 et le ou vers le 19 décembre 2014, à savoir :

Chef n° 2 A omis de sauvegarder son indépendance professionnelle dans le cadre de sa représentation de sa fille, vis-à-vis l'associé de celle-ci, contrevenant ainsi à l'article 3.06.05 du Code de déontologie des avocats.

Le 6 février 2017, le Conseil de discipline imposait à **M^e Horéya Elmaraghi, avocate à la retraite** une radiation du Tableau de l'Ordre pour une période de cinq (5) mois sur le chef 2 de la plainte.

Le 3 mars 2017, le Tribunal des professions était saisi d'un appel de l'intimée. En date du 7 juin 2018, ledit tribunal accueillait l'appel à la seule fin de substituer une période de radiation d'un (1) mois à la sanction imposée par le Conseil de discipline du Barreau du Québec.

Le jugement du Tribunal des professions étant final et sans appel, et exécutoire dès sa signification à l'intimée, selon l'article 177 du *Code des professions*, **M^e Horéya Elmaraghi, avocate à la retraite** a été radiée du Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec pour une période d'**un (1) mois** à compter du **11 juin 2018**.

Le 3 juillet 2018, la Cour supérieure était saisie d'une *Requête pour surseoir à l'exécution d'un jugement* ainsi que d'une *Demande de pourvoi en contrôle judiciaire*. Le 9 juillet 2018, cette même cour rejetait la demande de sursis. Le 12 juillet 2018, **M^e Horéya Elmaraghi, avocate à la retraite** se désistait de sa *Demande de pourvoi en contrôle judiciaire*.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 64.1 de la *Loi sur le Barreau* et des articles 156 alinéa 5 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 26 juillet 2018

Lise Tremblay, LL.B., MBA
Directrice générale